

Artisanat / Petites entreprises

Le dialogue social s'organise

■ Réclamé depuis 10 ans par les petits patrons, le dialogue social dans l'artisanat s'installe, avec la création hier à Colmar de la Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat de la région (CPRIA) Alsace.

CPRIA: un acronyme un peu laborieux pour une instance de dialogue collectif qui donne aux salariés des petites entreprises les mêmes droits que ceux des grandes.

L'organisme alsacien concerne 125 000 collaborateurs de 22 000 établissements, à commencer par les TPE, ces très petites entreprises qui ont entre 1 et 5 salariés. La CPRIA se compose de 20 membres: 10 représentants des syndicats, et 10 délégués patronaux. Son action est financée par une contribution de 0,15 % sur la masse salariale des établissements de moins de 10 salariés.

«La volonté de créer une instance de dialogue social pour nos petites entreprises date de 2001. Après bien des

péripéties avec la Medef et la CGPME qui ne voyaient pas l'initiative d'un bon œil, elle se met enfin en place avec tous les syndicats», se réjouit Daniel Meyer, président régional de l'UPA (Union professionnelle artisanale), animateur de la CPRIA.

«De nouveaux droits pour les salariés»

L'artisanat voulait avoir ses propres négociateurs et «ne plus laisser les DRH des grands groupes discuter pour les petits». «Les artisans sont très proches de leurs salariés et veulent travailler différemment». La commission sera une «force de proposition» pour les branches où se prennent les décisions, et vis-à-vis des partenaires régionaux.

Côté syndicats, l'approbation est générale. «Le dialogue social permettra aux salariés de l'artisanat de conquérir de nouveaux droits au niveau de protection sociale, de la prévoyance, de la santé, des conditions de travail, de l'emploi et de la formation», font valoir Bernard Marx, secrétaire régional de la CFDT et

Jacky Wagner, de la CGT du Bas-Rhin, le dernier insistant sur l'importance de la représentation syndicale des travailleurs de ce secteur.

«Le terrain est favorable»

La CFTC, par la voix de Patrice Diochet, profitera de cette enceinte pour faire avancer la cause de «l'emploi des femmes, des seniors et des handicapés». Jean-Luc Biard de la CFE-CGC, veut intégrer «des salariés de l'artisanat, jusque-là oubliés, dans les organismes paritaires». On ne part pas de zéro. Il y avait déjà eu un accord sur l'épargne salariale. «FO avait signé en faveur de la diffusion des chèques-vacances dans les entreprises artisanales», relève son représentant Jeannot Schirrer.

Comme le souligne André Herzog, président de la Capebeeb Sud Alsace (Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment): «Le terrain est favorable au dialogue. Selon une enquête, 60 % de nos collaborateurs se sentent bien dans une entreprise artisanale». I. N.